

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY  
D'ADMISSION DU CONCOURS DONNANT ACCES AU  
GRADE DE MEDECIN TERRITORIAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE  
SESSION 2023**

Le lundi 6 Février 2023 à 16h30 s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Marne, situé 11 rue Carnot à Châlons-en-Champagne, le jury d'admission du concours donnant accès au grade de Médecin Territorial de 2<sup>e</sup> classe.

**Membres du jury :**

**Collège représentant les élus locaux :**

Madame Nadine CADET, <i>Adjointe au Maire d'Essay-les-Nancy (54).</i>	Présidente du Jury
Monsieur Rudy NAMUR, <i>Conseiller départemental de la Marne - Canton 1 de Châlons-en-Champagne et Conseiller municipal et communautaire de Châlons-en-Champagne (51).</i>	Membre

**Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :**

Madame Valérie VAROQUIER, <i>Sage-Femme Hors classe, Directrice de crèche à la Mairie de Saint Memmie, Représentante de la CAP A du Centre de Gestion de la Marne.</i>	Membre
Monsieur Jean-Louis GERHARD, <i>Médecin Territorial Hors Classe, Directeur de la Santé Publique et Protection Maternelle et Infantile au Conseil Départemental de la Moselle,</i>	Membre

**Collège représentant les personnalités qualifiées**

Monsieur Guillaume ALBERT, <i>Directeur d'Etablissement Social ou Médico-social de classe Normale, Directeur du Foyer Départemental de l'enfance des Ardennes.</i>	Membre
Madame Françoise CORDONNIER-LÉ <i>Retraité du cadre d'emploi des Attachés, Conseillère référente RH au CNFPT Représentante du CNFPT.</i>	Membre



### **I- INCIDENT(S) PENDANT L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION**

Le Procès-Verbal de déroulement de l'épreuve orale n'indique aucun incident.

### **II- RUPTURE D'ANONYMAT- RESPECT DU REGLEMENT**

Aucun candidat n'a commis un non-respect du règlement durant l'épreuve orale.

### **III- RESULTATS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION**

Il est attribué à chaque candidat une note de 0 à 20.

Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice du concours.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

**Après l'examen des notes obtenues à l'épreuve et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admission à 14/20**

**Le jury a souverainement déclaré admis 2 candidats.**

**CENTRE DE GESTION DE LA MARNE**  
**CONCOURS DE MEDECIN TERRITORIAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE**  
**CANDIDAT ADMIS**


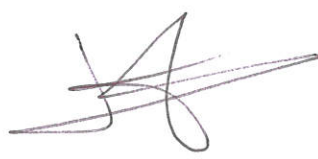

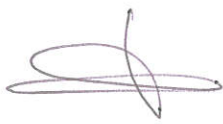

Madame Marie CHAUSSADE  
Madame Sarah CHENEL

---

Fin de liste  
Cette liste comporte 2 candidats



**SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY**

Madame Nadine CADET Présidente du Jury	
Monsieur Rudy NAMUR	
Madame Françoise CORDONNIER-LÊ	
Madame Valérie VAROQUIER	
Monsieur Guillaume ALBERT	
Monsieur Jean Louis GERHARD	